

autres par des sentiments d'estime et d'honneur. *Charitate*, dit le grand Apôtre, *fraternitatis invicem diligentes; honorc invicem prævenientes*. Rom. 12. 10. Aussi, est-ce le devoir des pasteurs d'élever hardiment la voix, pour les prévenir, autant qu'il est en eux, avec toute la grâce de leur saint ministère. De votre côté, vous devez vous montrer dociles à leur enseignement, quand ils vous rappellent vos devoirs de chrétiens, pendant que vous remplissez ceux de citoyens, vous gardant bien de prêter l'oreille aux discours de ceux qui vous diraient que les Prêtres n'ont rien à faire dans les élections. Car chaque fois qu'il s'agit pour vous d'un devoir de conscience à remplir, vous vous trouvez compris dans cet oracle divin, que vous connaissez tous : *Celui qui vous écoute n'écoute; et celui qui vous méprise me méprise*.

Une seconde règle à suivre dans vos élections, c'est l'obligation où vous êtes tous, N. T. C. F., de prendre les plus sages précautions pour faire un bon choix de Représentants; et comme c'est encore là un devoir de conscience, les pasteurs sont tenus, en tous lieux et en tous temps, *d'instruire le peuple de ses obligations dans l'exercice de ses droits civils, politiques et religieux; car tous doivent savoir que quand il s'agit du choix de Représentants au Parlement, de Maires, d'Officiers municipaux, de Commissaires d'Ecoles, &c., ils doivent se prononcer en faveur de ceux qui, de bonne foi, sont jugés capables de défendre et de soutenir ces mêmes droits* (même Circulaire).

Les divines Ecritures sont en effet remplies d'oracles qui prouvent à l'évidence qu'il ne faut pas s'ingérer dans des emplois que l'on n'est pas capable de remplir, par l'ignorance des devoirs qui y sont attachés, ou la faiblesse de caractère qui empêche de réprimer les désordres. *Noli quærere fieri judex, nisi valeas irrumpere iniquitates*. Eccl. 7. 6. Elles nous révèlent la terrible responsabilité de tous ceux qui sont constitués en autorité, dans le compte qu'ils auront à rendre au Souverain Juge de leur administration. *Potentes potenter tormenta patientur*. Sap. 6. 7. Aussi le saint Roi David demandait-il à Dieu pardon des péchés qui se commettaient par les autres et qu'il n'aurait pas empêchés lorsqu'il aurait pu le faire. *Ab alienis parce servo tuo*. Ps. 18. 14. Les terribles fléaux de la guerre et de la peste, que les péchés de ce roi attirèrent sur le royaume d'Israël, sont une nouvelle preuve que les peuples sont vivement intéressés à ce que ceux qui les gouvernent observent fidèlement les lois de Dieu. D'où il suit évidemment que s'ils sont appelés à contribuer dans les élections à leur élévation, ils se chargent de la responsabilité de leurs actes.

Aussi, N. T. C. F., lorsque vous irez donner vos suffrages, pénétrez-vous bien de l'importance de cet acte, en vous disant